



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du lundi 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire  
Xavier BERNARD, Adjoint au Maire

Antoine DAVENE de ROBERVAL, Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer MONTEIRO, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Etaient absents :

Marie-Thérèse PARASKEVAS **donne pouvoir** à Virginie FERRET-COURTEL  
Jean Paul FÉLIX

Xavier BERNARD, est *désigné* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA  
DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR  
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT,EP, TELECOM ET TRAVAUX  
DE VOIRIE COORDONNES CHEMIN DE BACOUEL**

Monsieur la Maire expose que le projet de l'assainissement voirie et enfouissement des réseaux BT,EP, TELECOM est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, à 236 185.18 € HT soit 283 422.21 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant:

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux	
<b>Financement publics</b>				
Etat	DETR	60 000.00 €	40%	
Département		21 958.37 €	37%	
		4 773.34 €	10% bonifié	
Conseil Départemental 60		61 672.41	37 %	

<b>Auto financement</b>			
Reste à charge Commune		87 781.06 €	23%
Total HT		236 185.18 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offres : **Mai 2023**
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **septembre 2023**
- Date prévisionnelle de fin d'opération : **juin 2024**

Après en avoir délibéré ; le conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté à **236 185.18 € HT**
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Etat eu titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

9 voix « pour »

0 voix « contre »

0 voix « abstention »

Fait à RHUIS  
Le 30 janvier 2023

Jean-François GOYARD  
Le Maire

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Affiché le : .....

Mis en ligne le : .....

